

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2020

Projet CA / 12 (id 319)

Groupement d'intérêt public APPROLYS : désignation des représentants (titulaire et suppléant) siégeant à l'assemblée générale.

Exposé des motifs :

Par une délibération du conseil d'administration du 30 octobre 2014, vous avez décidé d'adhérer à la centrale d'achat territoriale dénommée APPROLYS, devenue APPROLYS Centr'achats, créée sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P).

Aujourd'hui, suite à l'installation du nouveau conseil d'administration en date du 27 novembre 2020, il convient de procéder à la désignation de nouveaux représentants titulaire et suppléant à l'assemblée générale du G.I.P.

En fonction de ces éléments, il vous est donc proposé d'adopter la délibération suivante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 30 octobre 2014 par laquelle le SDIS a décidé d'adhérer à la centrale d'achat APPROLYS (devenue APPROLYS Centr'achats) ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public APPROLYS Centr'achats ;

Considérant l'installation d'un nouveau conseil d'administration ;

DECIDE :

Article unique. Monsieur ou madame X et monsieur ou madame X sont respectivement désignés représentant titulaire et représentant suppléant à l'assemblée générale d'APPROLYS Centr'achats.

Le représentant pourra également, le cas échéant, exercer les fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration de cette structure.

Serge DISCOUT